



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Manuels et fournitures

Question écrite n° 42012

#### Texte de la question

Mme Emmanuelle Bouquillon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés financières auxquelles vont devoir faire face la plupart des collèges, dès la rentrée prochaine. En effet, les classes de 6e vont être soumises à de nouveaux programmes et, par voie de conséquence, ils devront donc investir dans des manuels scolaires adéquats, pour lesquels aucun crédit n'a été consacré. C'est pourquoi, elle lui demande s'il envisage des dotations complémentaires et suffisantes pour recourir à ces achats indispensables et dans quels délais pourraient-elles être versées aux intéressés.

#### Texte de la réponse

Les crédits destinés aux dépenses pédagogiques à la charge de l'État (manuels scolaires, logiciel, maintenance, frais de stage en entreprise) sont mis globalement à la disposition des recteurs en fonction des effectifs constatés dans chaque académie. Dans le cadre de leur compétence et selon des critères qui leur sont propres, ils en assurent la répartition auprès des établissements scolaires. Dans un contexte économique et financier qui impose un effort accru de maîtrise des dépenses publiques, il a été demandé aux chefs d'établissement de consacrer la subvention des manuels scolaires de l'année 1996 à l'achat de ceux nécessaires à la classe de sixième par suite de la refonte des programmes de cette classe, de préférence à toutes les autres classes.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Bouquillon Emmanuelle](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42012

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 1996, page 4218

**Réponse publiée le :** 23 septembre 1996, page 5068